

**MAIRIE
DE
VÊTRE-SUR-ANZON
42440**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Mairie Principale
Saint-Julien-la-Vêtre**

✉ 1 Place de l'église
☎ 04 77 97 81 47

📧 commune@vetresuranzon.fr

**Mairie Annexe
Saint-Thurin**

✉ 38 Passage René Dony
☎ 04 77 97 91 10

Réunion du Conseil municipal du 02 mai 2024

Convocation du : 25 avril 2024

Ouverture de la séance : 02 mai 2024 à 20h30 à la salle des fêtes de Saint-Thurin

Présents :

M. Bertrand DAVAL, Maire
Mme Catherine MOLLE, 1^{ère} Adjointe
M. Thierry BALICHARD, 3^{ème} Adjoint
M. Maurice MOLLE, 4^{ème} Adjoint
M. Christian PATARD, Maire délégué de Saint-Thurin
Mme Josiane VERNAY

Mme Hélène CARPI
Mme Solange THEALET
M. Jean-Pierre JAVELLE
M. Elie GALLON
M. Jean-Louis RONZIER
M. Jean PATARD
Mme Christine GOUTTEFANGEAS

Excusés : Mme Françoise RABET, 2^{ème} Adjointe ; M. Patrice POTONNIER, Maire délégué de Saint-Julien-la-Vêtre ; M. Eddy BRUNET ; M. Frédéric JOUHANNEL ; M. Thierry MICHALET

Pouvoir : Mme Françoise RABET, 2^{ème} Adjointe donne pouvoir à Mme Catherine MOLLE, 1^{ère} Adjointe

Secrétaire de séance : Mme Catherine MOLLE

Ordre du jour

- I. Approbation du compte rendu du 11 avril 2024**
- II. Modification zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)**
- III. Avenant à la convention d'adhésion du service commun de secrétariat de mairie**
- IV. Demande d'acquisition de la parcelle Section A 1328**
- V. Questions diverses**

I. Approbation du compte rendu du 11 avril 2024

Les Conseillers municipaux approuvent à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention) le compte rendu du 11 avril 2024.

II. Modification zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une délibération avait été prise le 07 décembre 2023 (DE_2023_068) concernant la mise en place des zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune de Vêre-sur-Anzon.

Cette délibération mentionne des zones d'accélération des énergies renouvelables biomasse et photovoltaïque. Il convient donc de reprendre cette même délibération en stipulant uniquement les zones d'accélération des énergies renouvelables **photovoltaïques**.

Après délibération, et l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Approuve la modification de la délibération DE_2023_068
- Accepte le projet de carte communale des ZAER photovoltaïques uniquement
- Autorise le maire à signer tout document afférent à cette carte communale

(Délibération n°DE_2024_022)

III. Avenant à la convention d'adhésion du service commun de secrétariat de mairie

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-2,

Vu la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie en date du 12 avril 2019 et les avenants n°1 du 20 décembre 2022, n° 2 du 22 décembre 2022 et le n°3 du 14 septembre 2023.

Considérant les besoins réévalués par la commune, il convient de supprimer le poste de 6h hebdomadaires auprès de Loire Forez agglomération. Le second poste reste inchangé. La suppression de ce poste nécessite un avenant à la convention d'adhésion.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'avenant n° 4 à la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie, joint à la présente délibération, actant la suppression du poste de secrétaire de mairie de 6h hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet 2024.
- D'autoriser le maire à signer celui-ci.

Après délibération, et l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Approuve l'avenant à la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie, joint à la présente délibération, actant de la suppression du poste de secrétariat de 6h hebdomadaires à compter du 1er juillet 2024
- Autorise le maire à signer l'avenant n°4 ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

(Délibération n°DE_2024_023)

IV. Demande d'acquisition de la parcelle Section A 1328

Par courriel réceptionné le 22 avril 2024, Madame BROQUET Nolwenn demande au Conseil municipal de Vêtre-sur-Anzon s'il est possible de lui céder la parcelle cadastrée Section A 1328 qui est située au lieudit Cassières non loin de sa parcelle actuelle (Section A 1320).

Madame BROQUET souhaite acquérir cette parcelle afin de faire un jardin et pour stocker du bois de chauffage. La parcelle Section A 132 appartient à la commune de Vêtre-sur-Anzon, est classée « sols » et a une superficie de 1 117m².

Après délibération, et la majorité (13 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Décide de louer la parcelle Section A 1328 à Madame BROQUET Nolwenn pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.
- Fixe le prix de cette location à 100 euros par an (cent euros)
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail.

(Délibération n°DE_2024_024)

V. Questions diverses

○ **Cérémonie du 8 Mai**

Le 8 mai 2024 à 11h00 au monument aux morts de Saint-Julien-la-Vêtre suivi d'un verre de l'amitié

○ **Les Monts de la Balle**

Spectacle de cirque le jeudi 16 mai 2024 sur le parc de la salle des fêtes de Saint-Julien-la-Vêtre. L'entrée est gratuite et le spectacle tout public. (buvette et snack par le comité des fêtes de Saint-Julien-la-Vêtre)

○ **Commission de contrôle des listes électorales**

Le 17 mai 2024 à 10h00 à la mairie de Saint-Thurin

○ **Critérium du Dauphiné**

Passage de la course de vélo sur notre commune le 03 juin 2024 avec sprint à Saint-Thurin

○ **Balade des Poly'sons**

Spectacle chanté (chanteur Yvan MARC) à la salle des fêtes de Saint-Thurin le 15 juin 2024 à 20h30

○ **Achat maison du Granit et organisation d'une visite**

Une visite sera organisée avant la prochaine réunion du Conseil municipal

○ **Constitution d'une commission « école St-Thurin »**

Bertrand DAVAL / Christian PATARD / Josiane VERNAY / Jean PATARD / Maurice MOLLE / Thierry BALICHARD / Catherine MOLLE

- **Constitution d'une commission « parc et aménagement salle des fêtes de St-Julien »**
Bertrand DAVAL / Christian PATARD / Christine GOUTTEFANGEAS / Jean-Louis RONZIER / Maurice MOLLE / Thierry BALICHARD d'autres conseillers peuvent se rajouter

- **Mme PETREL 16 rue Felix BOURLIONNE**
Concernant le changement de cheneau, la commune participera aux frais pour moitié.
Christian PATARD va se renseigner pour l'acquisition ou le prêt d'un radar pédagogique

- **Prochaine réunion**
La prochaine réunion de Conseil municipal sera organisée le 13 juin 2024 à 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Julien-la-Vêtre.

La séance est levée à 22H00